

Le 12 novembre 2020

L'honorable Kelvin Goertzen
Ministre de l'Éducation
Palais législatif, bureau 168
450, rue Broadway
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le Ministre,

À titre de président de la Commission scolaire franco-manitobaine (CSFM), et aux noms des commissaires élus, je crois important de vous partager notre grande inquiétude quant à la situation de plus en plus chaotique que vit présentement tout le personnel de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM).

Le manque de directives claires et homogènes de votre ministère, souvent annoncées à la dernière minute, laisse nos administrateurs perplexes et continuellement dans des zones grises quant aux décisions à prendre. Le résultat est que nos écoles se retrouvent continuellement prises entre l'arbre et l'écorce et doivent faire au meilleur de leurs connaissances sans avoir toutes les pièces du casse-tête.

Nous comprenons que chaque division scolaire est différente, mais vous comprendrez que de recevoir des documents ministériels qui contiennent des « suggestions » plutôt que des directives, ne fait que complexifier le travail sur le terrain. Des verbes comme : pouvoir, suggérer et recommander, ouvrent une porte aux comparaisons, ce que les parents n'hésitent pas à faire; ceci sans avoir une complète connaissance des capacités des divisions scolaires. Nous nous retrouvons donc avec le jeu de comparaisons entre divisions scolaires, un peu comme le vieil adage, diviser pour régner.

Nous comprenons et sommes bien heureux de l'ajout de 10 millions de dollars afin de faciliter l'embauche de 100 enseignants et 20 auxiliaires; ceci afin de permettre un accès à des ressources pédagogiques. Nous espérons que les ressources francophones seront disponibles rapidement, et en nombre suffisant.

Ceci dit, la Commission scolaire entend clairement l'appel de ses administrateurs qui nous indiquent que la DSFM est déjà au bord du gouffre en termes de ressources humaines et physiques :

- un manque criant de suppléants;
- un manque criant d'enseignants qualifiés;
- un nombre sans précédent d'absences, majoritairement en lien avec la COVID-19;
- un manque criant de salles de classe;
- un manque criant d'éducateurs spécialisés;
- une gestion d'un parc immobilier provincial, et plus de 150 routes de transport.

.../2

Après votre conférence de presse du mardi 10 novembre dernier, où vous avez indiqué à la population manitobaine que plus de 400 enseignants avaient été embauchés et que les divisions scolaires avaient aussi la possibilité d'embaucher plus de personnel, je n'ai pas pu m'empêcher de sourciller. Dans un premier temps, le puits d'enseignants et enseignantes disponibles est tari, mis à sec par la COVID-19, les besoins de l'immersion et de la DSFM. Bien que nous aimerions embaucher plus de personnel, le bassin est inexistant. Aussi, la DSFM prévoit un déficit de plus de 8M cette année compte tenu que nous avons embauché plus d'une quarantaine d'enseignants supplémentaires, ce qui, en passant, ne comblait pas tout nos besoins, ainsi que d'embaucher plus de 150 auxiliaires pour assurer une présence adulte dans les salles de classe pour assurer la sécurité des enfants. Malgré tout ceci, nous sommes toujours dans une impasse quant au manque de personnel, ce qui fait en sorte que nous devons retourner des cohortes complètes d'élèves à la maison faute de ne pas pouvoir assurer leur sûreté. J'imagine que vous vous rendez compte, qu'encore une fois, ce genre d'action nous cloue au pilori devant la population, et nous fait passer pour une division scolaire qui n'est pas organisée, malgré que nous sachions que ceci est hors de notre contrôle. Aussi, pouvons-nous obtenir l'assurance du ministère de l'Éducation que la DSFM n'aura pas à aller puiser dans ses fonds de réserve qui sont dédiés à l'achat de nouveaux terrains permettant la construction de nouvelles écoles qui sont grandement attendus. Cette question de finance est importante, surtout lorsqu'on ajoute dans la balance que nous devons négocier avec la MTS quant à d'éventuelles augmentations de salaire, ceci en lien avec le jugement rendu par les arbitres lors de la cause de la Division scolaire Louis-Riel.

À ce moment, permettez-moi aussi de vous informer que notre personnel, qui fait un travail excellent, est fatigué. Ce sont des travailleurs de premières lignes, mais qui n'ont aucune formation médicale. Il y a l'enseignement, l'administration, la conciergerie, les employés de soutien qui vivent souvent dans la peur. Ces gens ont des enfants, ces gens ont des familles, des parents et tout ceci s'ajoute à la lourdeur professionnelle d'enseigner en temps de pandémie. Sans vouloir tomber dans ce que j'appelle l'anecdote, un concierge qui travaille dans l'une de nos écoles racontait comment il était stressé par l'idée que si un cas s'avérait positif dans son école (remarquez comment cet employé s'identifie à son milieu), il en serait responsable. C'est dans ce genre de quotidien que notre personnel se rend au travail.

Nous avons besoin d'une position ferme du ministère de l'Éducation. Une position qui redonne à l'éducation ses lettres de noblesse. Une position qui envoie un message clair aux parents que ce n'est pas en pointant du doigt que nous prendrons le dessus. Un message clair à la population que bien que les écoles font un excellent travail et que les transmissions y sont rares, si la transmission continue à l'extérieur, les écoles ne seront plus des endroits sécuritaires, malgré les 2 m de distanciation.

La CSFM et la DSFM sont prêtes à travailler main dans la main avec le ministère, mais nous devons établir des seuils d'encadrement clairs et précis.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président de la Commission scolaire franco-manitobaine,



Bernard Lesage

BL/am

c. c. Dana Rudy, sous-ministre, ministère de l'Éducation
Lynette Chartier, sous-ministre adjointe par intérim, ministère de l'Éducation
Alain Laberge, directeur général, Division scolaire franco-manitobaine